

Rapport n°5:				
Répartition des contrats doctoraux d'État - année 2021/2022				
Rapporteur (s):	Maxime JACQUOT Vice-Président en charge de la Formation et de la Transformation Pédagogique			
Service – personnel référent	Pauline BERGER Responsable administrative des études doctorales Service Formation Insertion professionnelle			
Séance du Conseil d'administration	29 avril 2021			
Pour délibération				
Pour échange/débat, orientations, avis				
Pour information	abla			
Autre				

#### Introduction

Si les établissements membres (uB, UFC et UTBM) restent porteurs des contrats doctoraux dits « État », il revient au Collège doctoral UBFC d'assurer leur répartition par site entre les six écoles doctorales UBFC.

## Répartition des contrats doctoraux 2021/2022

## a. Nombre de contrats doctoraux à répartir

Chaque établissement définit le nombre de contrats doctoraux à répartir pour son site. Cette année encore, les établissements se sont engagés à maintenir le nombre des contrats suivant : 42 contrats uB, 30 contrats UFC et 3 contrats UTBM. C'est donc un total de 75 contrats qui a été réparti entre les six écoles doctorales.

### b. Critères et indicateurs de répartition

Le Bureau du Collège doctoral réuni le 21 janvier 2021 a déterminé les critères et indicateurs suivants pour déterminer la répartition des contrats 2021/2022 :

- Potentiel de direction de l'ED : nombre d'HDR
- Dynamisme de l'ED : soutenances de thèses et d'HDR
- Prise en compte de l'historique d'attribution sur 3 ans
- Prise en compte de l'historique de l'effet d'arrondi
- Variation de +/- 1 pour une ED/établissement par rapport à l'année précédente



Sur la base de ces critères et des données remontées par chaque école doctorale, le Collège doctoral a validé la répartition suivante lors de la réunion de son Bureau le 25 février 2021 :

## Répartition des contrats doctoraux Etat 2021/2022

Ecole doctorale	uB	UFC	UТВМ	Total (75 CD)
LECLA	4	2		6
DGEP	5	2		7
SEPT	5	5	0	10
SPIM	5	9	3	17
ES	17	8		25
СР	6	4		10
Total	42	30	3	75

# **DÉLIBÉRATION**

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir prendre connaissance de la répartition des contrats doctoraux Etat pour l'année 2021/2022.